



Montreuil, le 3 octobre 2013

Madame Marylise LEBRANCHU  
Ministre de la Réforme de l'État, de la  
Décentralisation et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 Paris

Madame la Ministre,

Réunie le 1<sup>er</sup> octobre, la Commission exécutive confédérale de la CGT a appelé « à la réussite d'une journée unitaire et interprofessionnelle le 15 octobre 2013, nouvelle étape dans la construction du processus de mobilisation. La CE confédérale appelle ses organisations à prendre toutes les dispositions d'impulsion nécessaires à la réussite de cette journée de mobilisation, et de son caractère unitaire avec arrêts de travail et manifestations en portant nos exigences en matière de salaires, d'emploi, de conditions de travail et de retraite. »

Première organisation syndicale de la Fonction publique territoriale, la Fédération CGT des Services publics s'inscrit totalement dans ce cadre. Dans le prolongement de la semaine d'action du 7 au 11 octobre, elle appelle donc les agents et salariés de son champ professionnel à agir pour porter les revendications suivantes :

**Un financement solidaire et pérenne de notre système de protection sociale par :**

- le plein emploi, notamment celui des jeunes et des femmes, et le renforcement des effectifs de fonctionnaires, notamment par une mesure immédiate de titularisations des agents non-titulaires
- la hausse générale des salaires et la revalorisation du point d'indice
- la taxation du capital et la lutte contre la fraude fiscale
- une réforme fiscale d'ampleur permettant un financement solidaire et pérenne des missions de service public, nécessaires au développement économique
- le renforcement de la péréquation financière entre collectivités locales qui représentent 70 % de l'investissement public, fortement créateur d'emplois

**Un autre acte de décentralisation**

- un bilan des décentralisations précédentes
- le débat nécessaire sur les missions de l'État sur l'ensemble du territoire et leurs conditions de mise en œuvre, sur l'organisation territoriale à tous ses niveaux
- davantage de moyens consacrés à l'action publique
- le renforcement des droits et garanties des personnels dans une Fonction publique de carrière

**Un socle commun de droits en matière de retraite**

- un départ en retraite à partir de 60 ans et un départ anticipé avant cet âge en reconnaissance de la pénibilité ou de l'insalubrité, avec, pour les fonctionnaires, inscription des critères dans le Code des pensions
- une validation de toutes les périodes dès l'entrée dans le parcours professionnel jusqu'à la retraite : formation, études, privations d'emploi
- un départ avec 75 % du salaire d'activité ou du dernier traitement (fonctionnaires)
- un minimum garanti basé sur le SMIC (1 700 € revendiqués par la CGT)
- des pensions indexées sur les salaires
- la reconnaissance de la pénibilité
- l'intégration des primes ayant caractère de complément salarial dans le traitement indiciaire et l'extinction de l'ERAFP (Établissement de retraite additionnelle de la Fonction publique)
- la bonification pour enfants
- la transparence de la compensation inter-régimes

Dans le cadre défini par la déclaration de la direction confédérale, la Fédération a décidé de mettre à la disposition de l'ensemble des agents et salariés de son champ professionnel un préavis de grève leur permettant de participer aux initiatives et mobilisations décidées en territoire dans la cadre de la journée d'action décidée par la direction de la CGT. En conséquence, la Fédération dépose un préavis de grève de 00h à 24h couvrant l'ensemble des agents de son champ professionnel pour le mardi 15 octobre 2013.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pour la Fédération CGT des Services publics,



Baptiste TALBOT,

Secrétaire général